



Chantiers en cours, appels d'offres lancés, Plan Local d'urbanisme en révision, l'été sera studieux pour vos élus.

Nous avons rencontré un certain nombre d'entre vous au cours des réunions d'urbanisme. Ceci n'est qu'une toute première étape d'un parcours qui devrait durer au moins deux ans. Vous serez informés et consultés chaque fois que nécessaire.

Bon été et à bientôt.

Pierre BOISSELIER

Forum des Associations
Le 06 septembre 2008
au Mille Club





LA GAZETTE

LA GAZETTE
SAINT - HILAIRE DU TOUVET

Rappel: Depuis septembre 2007 et la distribution du « Plateau.comcom », la gazette ne paraît plus mensuellement. Désormais vous pourrez trouver des infos sur la commune sur 3 supports « papier » différents: L'insert communal dans le Plateau.comcom, un flash info spécial (pas encore utilisé) en cas d'infos urgentes, et une gazette dont le rythme dépendra du volume et de l'intérêt des communications. Ces 3 supports vous seront distribués par la poste.
Comité de rédaction
Alain Monnot, Jean-François Pichon



St Hilaire vie pratique

Réservation des salles communales

Elles se font auprès de la Mairie soit sur papier libre soit par e-mail .

Attention, les gymnases des écoles sont à réserver au SISCO .

(04.76.08.01.07



Recensement militaire

Tous les jeunes, filles et garçons, qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se faire recenser obligatoirement à la Mairie dans les 3 mois qui suivent la date de leur anniversaire.

Eau et assainissement

ATTENTION

Nous vous rappelons qu'au moment de tout changement d'adresse ou de départ de la commune, il est impératif de prendre contact avec le service de l'eau à la Mairie
Mme SAINTHERANT Isabelle

(04.76.08.68.42

eau.ass-sainthilairedutouvet@wanadoo.Fr



MAIRIE de Saint Hilaire du Touvet

105, route des 3 villages

(04.76.08.31.48

e-mail :

mairie-sainthilairedutouvet@wanadoo.fr

Site : www.petites-roches.org

Ouverture :

lundi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

mercredi : de 9h00 à 16h00 sans interruption

Fax Mairie 04.76.08.33.29

SICIOMG

Syndicat Intercommunal Grésivaudan

Collecte des ordures et tri

(04.76.08.03.03

Collecte des ordures ménagères:

Mardi après-midi de 12h00 à 20h00

Collecte du tri (bac bleu):

Lundi après-midi de 12h00 à 20h00

Gros objets :

5 août 2008.

7 octobre 2008.

Containers VERRE et PAPIER:

Place des Margains, Place de la Fontenette

Container vêtements et chaussures:

à côté des garages communaux

Casseur-ferrailleur

(06.21.34.00.87

Récupération Fers et métaux

Enlèvement d'épaves

Débarras de caves et greniers



Marché hebdomadaire au Margain

Tous les mercredis après-midi
de 14h00 à 18h00





Paroles d'élus

- L'aménagement de la gare haute du funiculaire et de son environnement proche est dans la « malle à projets » et même dans les programmes électoraux depuis 25 ans au moins et en ce qui nous concerne, dans notre budget et celui du mandat précédent. Un musée, une animation autour de l'artisanat, en tous cas une attraction touristique sont régulièrement évoqués. Le projet d'un restaurant s'inscrit naturellement dans cette réflexion, surtout depuis la fermeture du chalet.

D'abord imaginé côté Chartreuse, il nous est apparu que c'était côté vallée qu'il pouvait trouver sa place. Le coté « nord » serait donc réservé à l'animation. Un artisan-artiste du plateau nous a d'ailleurs présenté son avant-projet un samedi matin.

L'attribution de la gestion du restaurant fera l'objet d'un cahier des charges en cours d'élaboration qui tiendra naturellement compte des professionnels déjà installés et qui seront consultés comme certains l'ont déjà été. Nous souhaitons y voir développer un certain standing de restauration. Quand ce cahier des charges sera finalisé le « marché » sera ouvert et chacun sera sur la ligne de départ... Vous constaterez sur le plan que le bâtiment serait « collé » au funiculaire, à l'emplacement actuel des toilettes publiques avec une terrasse « enjambant » le chemin d'accès au décollage et non sur l'espace aujourd'hui déboisé.

Concernant ce déboisement, sachez que les plus gros arbres coupés l'ont été dans le cadre du plan de sécurité du funiculaire commencé en 2006 avec la fixation de la ligne de 20 000 volts le long de la voie. Et vous l'avez compris, qui dit « terrasse » dit vue « panoramique »... C'est donc la conjonction de ces deux « contraintes » qui ont présidé à cette coupe.

La commande de déboisement a été faite par la régie il y a 8 mois environ (donc bien entendu avant l'idée de la terrasse) et comme d'habitude dans ce genre de travaux, sans connaître la date d'intervention de l'entreprise, d'où pour certains une communication insuffisante...

Peut-être, mais peut-on communiquer sur tout ? Tous les membres du conseil peuvent-ils être au courant de tout ? Certainement non, même si nous constatons une très forte implication de chacun des membres de ce conseil.

A l'occasion des discussions autour de ce déboisement, les anciens ont rappelé combien l'espace de la forêt avait gagné sur le territoire de notre commune et que de « l'entretien » était indispensable. D'ailleurs il y a 30 ans cet espace était déboisé, pour preuve, une table d'orientation était implantée à cet endroit. Elle existe toujours mais a été stockée car dans un état non exploitable.

- Le camping : Les travaux de terrassement débuteront cet été
- La place du marché : EDF va déplacer le transformateur dans le talus, le plan de la halle va naître.
- Aménagement des écoles : La fin des travaux est « annoncée » !!!!!
- La sécurité du CD30 aux Vials : Etude en cours. Un premier plan a vu le jour.
- Le PLU est lancé ! 4 réunions de « quartier » ont été organisées. Pour rappel tout le monde est concerné propriétaires ou locataires.



Affaires financières

Convention entretien des espaces verts du SISCO

Le SISCO a demandé que les services techniques de la commune assurent de nouveau l'entretien des espaces verts de l'école maternelle. Cet entretien pourrait se faire dans le cadre d'une convention qui fixerait le coût de ces prestations et permettrait une refacturation au SISCO des heures effectuées par les agents communaux.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour négocier et signer cette convention dès qu'un accord aura été trouvé avec le SISCO

École des Gaudes - Avance de trésorerie classes vertes

L'école élémentaire organise une classe de mer pour 26 élèves et une classe verte pour 53 autres.

Le Conseil Général accorde des subventions pour ce genre de projets qui devraient s'élever respectivement à 2 574 € et 1 431 €.

Toutefois, l'octroi de ces subventions est subordonné à l'obtention de l'accord de l'Inspection Académique pour la réalisation de ce type de projets, et le règlement n'intervient qu'après le déroulement des classes. C'est pourquoi, l'école sollicite une avance de trésorerie dans ce cadre, correspondant au total des subventions attendues soit 4 005 €.

Le conseil municipal accorde cette avance

Extraits :

L'ensemble de ces infos sont extraites des 4 derniers Conseils Municipaux. L'intégralité des comptes-rendus de séances sont à votre disposition en Mairie ou téléchargeables sur le site www.petites-roches.org

Subvention OT (Office du Tourisme) pour la participation à la manifestation « X-flight Mont Blanc »

L'OT participera à l'organisation de la manifestation "X-flight Mont Blanc". Cette compétition de vol itinérant du Vercors au Mont Blanc, aura une étape Saint Hilaire/Lumbin. Cette manifestation devrait regrouper plus de 100 concurrents.

Le Conseil Municipal accorde 3 000€ de subvention à l'OT du Plateau des Petites Roches pour l'aider au financement de l'organisation de la manifestation "X-flight Mont Blanc".



Tarifs des Remontées Mécaniques 2008-2009

Le conseil d'exploitation propose au conseil municipal les tarifs des téléskis pour la saison 2008-2009, soit une augmentation entre 0 et 8% selon les tarifs :

<i>Forfaits</i>	<i>Pour info Tarifs 2007/2008</i>	<i>Tarifs 2008/2009</i>
Journée Adulte	11.50€	11.80€
Matin Adulte	9.00€	9.20€
Après-midi Adulte	10.00€	10.20€
Journée Enfant	9.00€	9.20€
Matin Enfant	6.50€	6.60€
Après-midi Enfant	7.50€	7.80€
Journée Adulte – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	10.00€	10.20€
½ journée Adulte - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.00€	8.20€
Journée Enfant – Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	8.00€	8.20€
½ journée Enfant - Groupe et famille SNCF (sur présentation de la carte) par personne	6.50€	6.60€
Semaine Adulte	62.00€	62.00€
Semaine Enfant	48.00€	48.00€
½ journée dans le cadre 1/3 temps pédagogique	2.50€	2.70€
Journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	6.10€	6.20€
½ journée Débutant (TK école Pierre Dorée)	4.80€	5.00€
<i>Forfaits</i>	<i>Pour info Tarifs 2007/2008</i>	<i>Tarifs 2008/2009</i>
Annuel Adulte	87.00€	89.00€
Annuel Enfant série A	31.00€	32.00€
Annuel Enfant série B	54.00€	56.00€
Annuel Adulte Ski Club	93.00€	95.00€
Annuel Enfant Ski Club	63.00€	65.00€

NB : Enfant <=> moins de 18 ans et étudiants

Le Conseil Municipal valide les tarifs des téléskis pour la saison 2008/2009 comme proposé dans le tableau ci-dessus.



Travaux et avancement des projets

Bûcheronnage et débroussaillage sur les pistes de ski

Il convient d'engager pour l'aménagement des alpages les travaux suivants : Débroussaillage combiné et bûcheronnage sur les pistes.

Le programme de ces travaux, dont le coût prévisible est estimé à 16 394 € HT, est inscrit au budget 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la limite des taux de financement autorisés, auprès :

du Conseil Régional Rhône-Alpes,
de l'Europe,
et du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Sécurité des abords des écoles

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité des abords des écoles, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires.

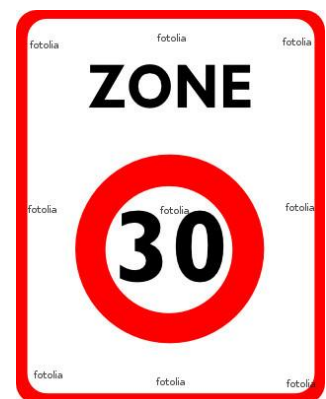
En effet, il est indispensable à la bonne gestion du projet, de demander notamment à l'entreprise titulaire du marché d'ajouter de l'éclairage public et de remplacer les enrochements prévus par des gabions (comme ceux prévus à divers endroits du chantier afin d'obtenir une unité visuelle).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant d'un montant de 39 459.40 € HT avec l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement de sécurité aux abords des écoles.

Monsieur le Maire expose par ailleurs que pour compléter l'aménagement. Il souhaiterait mettre en place une zone 30 de l'entrée du rond point de l'école Maternelle en venant de Saint Pancrasse, à l'embranchement entre le CD 30 et le chemin de Prébois (après la Mairie en direction de Saint Bernard).

Il précise que cette décision impliquerait le passage en zone 30 de tous les chemins débouchants sur le CD30 sur cette portion, à savoir, notamment :

Chemin des Gandins
Chemin du Moulin
Chemin de la Cour
Chemin du Funiculaire
Chemin du Pal de Fer
Chemin des Gantières
Chemin de la Chapelle
Chemin du Plan
Chemin de Prébois



Le Conseil Municipal valide la proposition du Maire d'installer une zone 30 aux abords des écoles.



EXTRAITS DU CAHIER des CHARGES
POUR LE LOCAL RESTAURANT DU FUNICULAIRE :

Ouverture simultanée à celle du funiculaire de façon à être ouvert au minimum les mêmes jours et aux mêmes horaires. Pour le moment d'avril à fin novembre de 10h à 19h, tous les jours de juin à septembre et en règle générale pendant toutes les vacances scolaires (3 zones), le restant mercredi, samedi, dimanche et jours fériés y compris ponts.

Proposer une restauration de qualité, le plus possible utilisant les « produits du terroir ». Un service minute pourra être mis en place. Celui-ci devra utiliser une majorité de produits frais ou artisanaux.

L'équipe comprendra au minimum d'un professionnel de la restauration reconnu par un diplôme ou une expérience validée.

Possibilité de tarifs groupés avec le voyage funi ou système de remboursement pour certaines catégories de repas. Une promotion commune sera envisagée, ainsi qu'avec les sites environnants.

Le local est livré hors d'air hors d'eau non aménagé. Le montant du loyer pourra être indexé les trois premières années sur le chiffre d'affaire.

Halle du marché et abri poubelles
Une première rencontre avec le Maître d'Œuvre a permis de finaliser le contrat et prévoir un planning de réalisation pour le printemps 2009.

Des contacts ont été pris :

- auprès du SICIOMG pour connaître l'aide financière qu'il pourrait apporter au projet concernant la mise en place de containers à verre et à papier enterrés. Elle sera de faible ampleur puisque le SICIOMG propose d'aider la commune à hauteur du prix d'achat d'un container de surface.
- auprès des marchands pour lister les besoins.

Aménagement du camping

L'enveloppe du projet avoisine les 705 000 € HT
Le Conseil Municipal décide de mandater le Maire pour signer le marché de fournitures des 5 HLL (Habitation Légère de Loisir) avec Les Chalets Mahinc pour un montant de 187 573.03 € HT,



- INFO - POS/PLU/PER - n°1

Pourquoi et comment se passe une révision du POS en PLU ?

En ce début de mandat, la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme s'avère indispensable pour trois raisons principales :

- L'obsolescence et les imperfections du POS actuel qui pose des problèmes pratiques d'application, compte tenu des évolutions conjoncturelles.
- Le départ des établissements avec le cortège de conséquences et de modifications qu'il va induire.
- Enfin la réelle nécessité de réfléchir sur l'avenir de notre commune (sur une durée de 20 ans) que nous donne l'occasion de mener l'écriture de ce Plan local d'Urbanisme.



A l'inverse du POS, le PLU est en fait un vrai pari sur l'avenir pour notre société communale. En effet, nous abordons un virage historique où les structures communales sont bouleversées avec le départ des établissements, où l'intercommunalité évolue vers une adhésion à une grande intercommunalité regroupant une bonne partie des communes de la vallée du Grésivaudan, où enfin nous devons modifier nos façons de vivre pour faire face à un défi planétaire : celui du développement durable qui se décline en trois volets : économique, social et environnemental, qui impacteront directement sur notre vie quotidienne (mode de vie, cadre de vie), notre façon de nous loger, notre façon de nous déplacer... Afin d'obtenir un maximum de cohérence sur l'entité territoriale du Plateau des Petites Roches, l'élaboration du PLU de Saint Hilaire du Touvet sera menée en parallèle avec celle du PLU de Saint Bernard du Touvet.

La procédure de révision du POS va durer au moins deux années, et il nous faudra prendre le temps nécessaire pour que la réalisation du PLU soit exemplaire et corresponde à nos aspirations.

Les principales phases règlementaires de la procédure de révision POS/PLU sont :

1. La délibération du conseil municipal prescrivant le PLU (voté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du jeudi 29 mai 2008).
2. L'écriture d'un cahier des charges et le choix d'un bureau d'étude dont les rôles principaux seront de :
 - o Réaliser toutes les recherches et les études nécessaires à l'élaboration du PLU
 - o Organiser la concertation entre les élus, les habitants et les acteurs communaux et intercommunaux...
 - o Rédiger tous les documents constitutifs d'un PLU.
3. La délibération du conseil municipal qui arrêtera le PLU et présentera le bilan de la concertation.
4. La nomination du commissaire enquêteur par le tribunal administratif et l'enquête publique.
5. La délibération du conseil municipal qui approuvera le PLU.



Pourquoi et comment se passe l'élaboration d'un PER ?

Plan d'Exposition aux Risques est un document réglementaire dont la rédaction et l'application sont légalement obligatoires.

Actuellement, le service urbanisme applique un PER non approuvé.

Parallèlement à la révision POS/PLU, l'élaboration d'un PER va être menée avec le service de la Restauration des Terrains en Montagne. Ce dernier servira de base pour la réalisation du nouveau PER, en incluant quelques modifications ainsi que la problématique inhérente à l'avenir de l'affectation des terrains appartenant aux établissements hospitaliers.

Les phases réglementaires de procédure d'élaboration sont sensiblement les mêmes que celle du PLU, cependant le PER devra être approuvé en premier lieu afin de pouvoir mener les travaux d'écriture du PLU.

Pourquoi, si rapidement, des réunions publiques d'information ont-elles été réalisées ?

Dès l'enclenchement de la procédure de révision du POS/PLU, cinq réunions d'information ont été organisées hors cadre du réglementaire de la procédure, preuve de la volonté de l'équipe municipale d'en faire un projet communal réellement ouvert à tous. Les lundis 19 et 26 mai, les lundis 2 et 9 juin, et enfin le mardi 24 juin ont permis de réunir respectivement 11, 20, 20, 20, et 24 personnes, soit un total de 95 habitantes et habitants de la commune qui ont bien voulu s'informer et contribuer à une réflexion fructueuse sur l'avenir de notre commune.

Ces réunions publiques ont permis de faire un inventaire des questions que se posent les habitants sur l'avenir de la commune. Cette collecte permet d'enrichir notre travail pour constituer un cahier des charges qui permettra de choisir le bureau d'étude qui sera chargé de travailler sur le PLU.

Voici un résumé thématique des questions qui ont été posées :

Quel avenir pour les établissements ?

Aujourd'hui, le CMC est appelé à être totalement détruit, concernant le CMUDD, seule la partie exposée aux forts aléas de risques naturels sera également détruite. Quant à Rocheplane, une partie est hors risque naturel et peut être conservée et aménagée, l'autre, soumise aux risques naturels, peut être protégée par des ouvrages contre les chutes de blocs et permettre ainsi le développement d'un projet.

Cet état de fait a suscité un bon nombre de questions, en voici, d'une manière non-exhaustive, quelques-unes d'entre elles présentées sans ordre réfléchi :

- Qui va payer la démolition des établissements ?
- Comment les chantiers de démolition vont-ils techniquement et financièrement être gérés et combien de temps vont-ils durer ? Quelles seront les nuisances pour les habitants de la commune ?
- Quel paysage auront nous après la démolition des bâtiments ?
- Les établissements ne constituent-ils pas à l'heure actuelle une défense contre les avalanches ? Qu'en sera-t-il, après leur disparition, pour les habitations situées plus bas ?
- Quel est le devenir des réseaux et de la route ?
- Que va-t-il se passer lorsque les établissements seront fermés ? N'y a-t-il pas de risque de squat ? Qui sera alors responsable des accidents et incidents pouvant survenir ?
- Si un projet prend naissance sur le site de Rocheplane, quel est ce projet ? Quelle est l'importance de ce projet ? Prévoit-il des lieux de travail ? Prévoit-il des lieux de détente sportive et culturelle ? Combien de logements seront prévus ? Quelle liaison, quel lien existeront-ils avec le reste de la commune ?



Quel avenir pour l'agriculture et la forêt ?

L'agriculture peine à se développer sur la commune par manque de terrains agricoles exploitables et par l'impossibilité actuelle de construire des locaux agricoles modernes. La forêt est en partie exploitée mais certaines zones laissées à l'abandon se referment. Une partie de la forêt est une forêt de protection qui doit être entretenue.

- Comment concilier une agriculture viable avec l'urbanisme et la pression touristique ?
- Ne faut-il pas conserver des passages entre les hameaux pour permettre le déplacement des engins agricoles et des troupeaux ?
- Comment préserver les espaces agricoles ?
- Y a-t-il des possibilités d'installation de nouveaux agriculteurs ? A quelles conditions ?
- Faut-il développer l'activité forestière sur la commune ?
- Comment lutter contre la fermeture du paysage par l'enfrichement ?
- Qui et comment vont être entretenues les berges des torrents situés sur la commune ?
- Qui et comment vont être entretenus les chemins ruraux ?

Quel avenir pour les équipements collectifs, sociaux, culturels et sportifs ?

La vie sur la commune doit s'organiser autour de services et structures fortes pour lutter contre l'effet "village dortoir". La vie associative, si forte sur la commune, doit perdurer.

- Face à une augmentation conséquente de la population, quelle est l'évolution prévisible de la capacité d'accueil des écoles ?
- Face à une augmentation conséquente de la population, n'y aura-t-il pas un problème de ressource en eau potable ?
- Quel avenir pour ciné-plateau ?
- Quel avenir pour la troupe de théâtre logée à Rocheplane ?
- Quel avenir pour la piscine et le gymnase qui étaient mis à disposition des habitants du plateau par les établissements ?
- Comment répondre à une demande nouvelle de locaux pour le bon déroulement des activités des associations ?
- Il y aura-t-il un projet de construction d'une salle polyvalente ?
- Quel avenir pour le Milleclub ?
- Comment développer les liaisons piétonnières sur la commune et sur le plateau ?
- Qui contribuera à financer l'entretien des ouvrages de lutte contre les risques naturels ?
- Quel est l'avenir de la station d'épuration ?
- Comment faire perdurer "l'esprit plateau" sur la commune ?

Quelles économies développer sur la commune, sur le plateau ?

Des activités économiques existent sur la commune et permettent à des actifs d'exercer leur activité professionnelle sur le plateau ; il est nécessaire de conforter cet état de fait et de prendre toutes les mesures nécessaires à son développement.

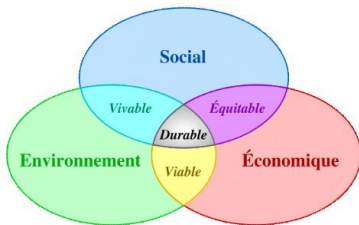
- Comment éviter que la commune se transforme en commune dortoir ?
- Quels types d'emplois peuvent-ils être créés ?
- Comment développer les activités touristiques sur le plateau ?
- Quels types de logements vont-ils être autorisés sur la commune ?
- Il y aura-t-il une structure d'accueil pour les personnes âgées ?



Quelles mesures prendre au PLU pour favoriser le développement durable ?

Le phénomène de réchauffement climatique, la pollution planétaire, la hausse durable du coût de l'énergie nous pousse à réaliser des économies d'énergie et à modifier notre façon de vivre.

- Quand la majorité des habitants travailleront "en bas", comment organiser le déplacement en évitant l'utilisation excessive des véhicules personnels ?
- Comment envisager l'avenir des commerces sur la commune ?
- Quelles nouvelles formes architecturales seront autorisées pour prendre en compte les économies d'énergie ?
- Comment trouver des solutions esthétiques à ces nouveaux matériaux et équipements respectueux de l'environnement (panneaux solaires, cellules photovoltaïques, utilisation de nouveaux matériaux, toitures végétalisées...) ?
- Comment mieux gérer nos déchets ? Comment minimiser les déchets ? Comment améliorer leur collecte ? Que faire des déchets verts ?
- Comment d'une manière générale, la commune peut-elle économiser de l'énergie ?



Voici quelques-unes des questions auxquelles il faudra que nous trouvions des réponses acceptables, et si peu de questions ont trouvé à l'heure actuelle de réponses complètes, c'est bien par une réflexion globale dans la commune, avec l'aide d'un bureau d'étude choisi avec beaucoup de pertinence, que nous pourrons envisager un avenir convenable pour les habitants de Saint Hilaire du Touvet

C'est au travers d'une concertation réglementaire qui sera organisée par ce bureau d'étude et la commune que la population pourra prendre activement part à la rédaction de ce PLU.

La prochaine étape est celle de la rédaction du cahier des charges qui permettra de sélectionner le bureau d'étude par la voie d'un marché public. Actuellement, de nombreux dossiers évoluent de façon significative, il faut donc que nous soyons prêts à y faire face, peut-être plus rapidement que nous l'aurions souhaité. Nous ne pouvons cependant pas rester désarmés, sans les appuis de l'expertise d'un bureau d'étude aux compétences multiples, au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Il faut savoir que le respect des délais réglementaires d'instruction pour une mise en marché public de la recherche du bureau d'étude est incontournable.

A l'heure actuelle, les terrains appartenant aux établissements sont en grande majorité situés en zone rouge de risques naturels et/ou uniquement autorisés pour des projets à caractère de "santé". Seule, une modification ou une révision simplifiée du POS pourra débloquer la situation.

Sauf cas d'extrême urgence, nous vous retrouverons après les vacances d'été, pour poursuivre nos travaux d'information et de concertation.

Dans cette attente, n'hésitez pas à contacter la mairie, à nous écrire, à venir nous voir à la permanence des élus pratiquement tous les samedis matin de 9h à 11h, à prendre rendez-vous avec les personnes responsables.

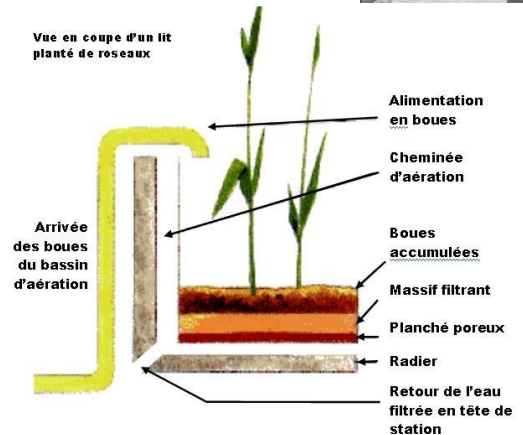
D'autres infos POS/PLU/PER suivront au fur et à mesure des événements... D'autres moyens de communication seront utilisés si nécessaire.



INFO STation D'Épuration

Le 2 juillet, s'est tenue, à la mairie de Saint Hilaire du Touvet, une réunion de tous les acteurs de l'eau afin d'envisager l'avenir de la station d'épuration des Gaudes avant son achat aux Services Généraux Communs qui réunis les trois établissements.

Une visite sur le terrain, l'étude d'un certain nombre de documents ont permis de tirer quelques conclusions :



La station des Massards :

elle fonctionne à peu près bien, mais le décanteur manque de capacité. Un apport conséquent d'eau pluviale l'empêche de fonctionner correctement, un contrôle général des réseaux sur le secteur est à programmer rapidement.

La station d'épuration des Gaudes :

Elle fait partie d'un modèle rare (3 en France) et qui n'a jamais bien fonctionné. Actuellement, même si l'on peut observer une amélioration, grâce à une maintenance performante ; elle est désuète et ne correspond plus du tout aux normes actuelles : il faut donc envisager de la changer.

Il a été convenu de commander une étude pour corroborer quelques hypothèses :

La Station des Massards :

Faut-il engager des travaux d'amélioration sur une station déjà obsolète (1985) au regard de l'évolution rapide de la réglementation ?

Combien coûteront les travaux d'amélioration ?

Combien coûteront les travaux d'une station neuve ? Faut-il la supprimer et renvoyer les effluents à l'aide d'un relevage, vers la station des Gaudes qui deviendrait une station unique sur la commune ?

La station des Gaudes :

Faut-il pré-traiter les effluents sur la commune pour les descendre ensuite dans une station de la vallée ? (hypothèse peu probable puisque cette station a été construite sans tenir compte de cet apport supplémentaire).

Quel est le coût de son remplacement ?

Quelle technique d'épuration utiliser ? (une étude d'épuration par roseaux a été réalisée lors du précédent mandat et il en ressort un coût très élevé lié aux terrassements nécessaires au vu de la pente naturelle du terrain. Se pose également le problème du devenir des boues et de la capacité de repousse des rhizomes de roseaux lors du curage décennal).

Quelle capacité prévisible ? (évolution prévisible de la population, hypothèse d'une ou de deux stations ?) (De toute façon, il vaut mieux construire une station bien proportionnée à la population actuelle qu'une station de capacité supérieure qui fonctionnerait mal et serait obsolète au moment où la population correspondrait à cette capacité).

En conclusion, la commune va acquérir le terrain et la station d'épuration des Gaudes, sans les réseaux.

Une étude permettra :

D'évaluer et de contrôler les réseaux communaux existants.

D'étudier les possibilités d'organisation du traitement des eaux usées sur la commune.

L'objectif est de mener ces travaux parallèlement



Avancement du travail des commissions

Commission finances

animée par Alain MONNOT

Réflexion sur la règle de dégrèvement pour fuite sur factures d'eau.

Commission Fêtes et vie du village

animée Monsieur Bernard MARO

Calendrier des manifestations

Commission Cadre de vie (Environnement, paysages, fleurissement, développement durable...)

animée par Jean-Louis CHOQUET

Commission PLU (Plan Local d'Urbanisme) animée par Jean-Louis CHOQUET.

En cours

Commission Sécurité du village animée par Armant DUMONT.

En cours

Commission Gazette animée par Jean-François PICHON.

En cours

Commission Camping animée par Alain MONNOT.

CCPPR

- La commission intercommunale "animation" a fixé le calendrier des manifestations 2009.

- Le Pays Grésivaudan travaille à la création de l'intercommunalité unique qui avait été évoquée sur la fin du dernier mandat. Cette intercommunalité aura pour but de regrouper les 49 communes du pays, avec une fiscalité dite à TPU (Taxe Professionnelle Unique). Ce dispositif fiscal permettra à l'intercommunalité de se financer avec la TP de toutes les communes membres qui ne la percevront plus mais recevront des dotations de compensation de la part de l'intercommunalité. Cette TPU sur 49 communes permettra également de récupérer pour le territoire, plusieurs millions d'euros sur l'écrêtement de certaines TP qui actuellement sont reversées au fond départementale de péréquation et redistribuées sur toute l'Isère. Des réunions d'information par canton doivent être prochainement organisées. Les élus y seront tous conviés.

Le passage en intercommunalité sur le territoire du Pays impliquera une réorganisation complète du territoire avec, sans doute, une articulation budgétaire callée sur les territoires des actuelles intercommunalités. Le pouvoir de décision sera évidemment à un autre niveau, mais le plateau a tout à gagner dans ce projet, la reprise par l'intercommunalité unique de la MSP (Maison des Services Publics) et de la MPE (Maison de la Petite Enfance) étant acquise.

- Messieurs Jean-Bernard ALLAN et Bernard MARO sont désignés pour représenter Saint Hilaire au sein de la commission intercommunale des sentiers. Ils assureront également le suivi de l'entretien des sentiers de Saint Hilaire sur le terrain.

CCAS

Le nouveau conseil du CCAS a été installé. Madame CHRISTOPHEL a été nommée Vice-Présidente.

Une commission travaille à la rédaction d'une plaquette qui rappellera aux usagers, "à quoi sert le CCAS ?", et à un diagnostic des besoins des habitants.

Plateau . com com

La commission intercommunale "Communication" s'est réunie et a confirmé le souhait de pérenniser le Plateau.comcom dans sa forme actuelle.



SISCO

Suite à l'annonce de la suppression du samedi matin comme jour de classe, le planning des ATSEM doit être revu entièrement.

Monsieur CAVALI, Vice-Président, élu de Saint Bernard, est en charge des travaux.

Les travaux de remise en état des canalisations d'assainissement de l'école maternelle devraient être réalisés cet été.

De même, la peinture de 2 classes et le buseage d'un écoulement d'eau pluviale sont au programme.

Un bureau d'étude a été contacté pour la réalisation de l'audit de la cantine. Après visite du site, il doit fournir prochainement au SISCO le devis de ses honoraires.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les enfants habitant Saint Hilaire, et à moins de 3 km de l'école élémentaire ou maternelle pour le trajet domicile-école ou école domicile.

Le tarif du Pass Micro étant voté par le Conseil Général que courant juillet 2008 les dossiers de transports seront disponibles fin juillet 2008 soit:

- En Mairie
- Téléchargeables sur le site www.petites-roches.org

Mieux vivre ensemble



Ce souhait que nous partageons tous impose à chacun de respecter les règlements en cours. Il convient donc de les rappeler de temps à autre.

Bruits de voisinage :

Un arrêté préfectoral règlemente l'utilisation des outils mécaniques et électriques utilisés pour l'entretien des jardins et pouvant être source de gêne pour le voisinage.

L' utilisation de tels appareils est autorisé :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30,

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Et le dimanche de 10h à 12h.

CHU de Grenoble

Sépare le flux d'appels aux urgences :

COMPOSEZ

Le 15 pour les urgences ou risques vitaux

Le 0810.15.33.33 pour les conseils médicaux et demandes de visite à domicile de médecins généralistes en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux

Il s'agit d'un numéro AZUR facturé sur la base d'un appel local soit 0,14€ l'appel quelle que soit la durée (tarif à partir du 1^{er} juin 2008).

PERMANENCE DES ELUS

- Les élus de St Hilaire sont présents en mairie chaque samedi matin de 9h00 à 11h00.



Truffière de Saint Hilaire

Projet d'implantation

Monsieur le Maire expose que le PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) travaille depuis 2 ans déjà à l'implantation de truffières en Chartreuse et plus particulièrement sur son versant Grésivaudan.



La production souhaitée est ciblée sur la truffe blanche dite d'été, de Bourgogne qui n'est pas présente dans la région.

La création d'une truffière communale pourrait être envisagée avec une mise à disposition de celle-ci à un exploitant moyennant accord financier ou autre.

L'attrait touristique serait bien entendu le principal intérêt pour la commune.

Il est à noter que le PNRC a prévu de soutenir des projets de 3 000m², sachant qu'il est possible de trouver d'autres financeurs pour créer une truffière qui pourrait être plus importante.

Les terrains pressentis sont communaux et se situent au Bec Margain, au sud de la table d'orientation. Actuellement exploités par Monsieur DREVET, une rencontre a permis de trouver un accord (échange de parcelle).

Monsieur Éric BECKRICH souhaite s'investir dans un projet de ce type pour en faire son activité professionnelle. Il travaille à cela et fait la jonction entre l'INRA (Institut National de Recherche Agricole), le PNRC et les autres intermédiaires qui doivent s'investir dans ce projet. Il a déjà acquis plusieurs terrains sur La Terrasse et serait prêt à prendre l'exploitation de la truffière de Saint Hilaire.

CMUDD

Monsieur le Maire a rencontré les responsables de la Fondation des Étudiants de France qui ont confirmé le départ du CMUDD pour 2009.



L'abandon du bâtiment suggéré par les responsables a clairement été écarté par Monsieur le Maire qui a demandé la destruction et la remise en état du site. Ce qui semble avoir été entendu.

Les responsables du CMUDD ont souligné qu'ils étaient propriétaires de parcelles situées en zone blanche dans le PPR, mais en zone réservée aux structures de soins au POS. Il faudra étudier les possibilités et implications qu'engendrerait un reclassement de ces parcelles en zone urbanisable classique.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec le cabinet d'urbaniste qui a réalisé les études de reconversion pour les établissements.



La commission Sentiers

Promeneurs, Randonneurs :



Vous Marchez sur les chemins et sentiers GR, vous constatez des anomalies (Branches ou arbres gênant le passage, signalétique en mauvais état, pont, sentier dégradé.....)

Pour remédier à ces anomalies, merci de nous adresser vos remarques à la mairie; commission sentier.

Nous souhaiterions créer une équipe de bénévoles pour nous aider à entretenir ces sentiers et chemins .

Vous êtes intéressé ?

Contactez-nous à la mairie ou par téléphone :

J.B. Allan 06.30.69.96.64

B.Marco 06.37.48.78.32

SIVOL

Suite à la détection d'un bloc rocheux qui avait été déclaré menaçant la Via Ferrata, celle-ci avait été fermée la saison dernière.

Le RTM a récemment rédigé un rapport à ce sujet indiquant que le danger ne leur semble pas avéré et que si c'était le cas, la Via n'aurait même pas du être équipée.



À la lecture de cette réponse quelque peu équivoque, Monsieur François BROTTE, Maire de Crolles, a fait un courrier à Monsieur le Préfet pour lui demander le feu vert pour la réouverture de la Via Ferrata.

Pierre à cupules

Le Maire fait par à l'assemblée d'un courrier de M. DEGUEURCE qui déplore que la pierre à cupules ne soit toujours pas remise en valeur depuis son déplacement pour l'implantation du monument aux morts sur la place des Fontenettes.

Une réponse lui a été faite, lui assurant que le projet de réaménagement de la Gare Haute et de ses abords, prévoirait une mise en valeur digne de l'importance historique et patrimoniale qu'a la pierre à cupules, mais qu'il fallait encore patienter le temps de réalisation de ce projet.